

## **Réuni le 27 juin 2024, le Conseil Municipal a voté les décisions suivantes**

L'an deux mille vingt-quatre, et le jeudi 27 juin à 18 H 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 18 juin 2024, s'est réuni à la salle du conseil de la Mairie de Chevroches sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis LEBEAU, Maire.

Etaient présents : M. COQUARD, MME GAGNARD ; Adjoints  
MMES CARBO, FAULE ; MM. LOPEZ, PICY

Absents excusés : MMES MEUNIER, SAULE ; MM BELOT, FERREIRA

Secrétaire de séance : MME Sylvie CARBO

Le compte rendu précédent a été lu et approuvé.

\*\*\*\*\*

### **PARTICIPATION FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION DE L'AMICALE DU LOUP**

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que l'association de l'Amicale du Loup va organiser un évènement commémoratif à l'occasion des 80 ans de la Libération, et qu'elle sollicite une participation financière auprès des communes.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'octroyer la somme de 250 € à l'association de l'Amicale du Loup.

\*\*\*\*\*

### **RAPPORT ANNUEL DU SERVICE PUBLIC EAU POTABLE – EXERCICE 2023**

Le Maire présente au Conseil Municipal son rapport annuel d'activité du service public de distribution d'eau potable – exercice 2023.

Celui-ci se décompose en 6 chapitres de la façon suivante :

#### **1. L'essentiel de l'année**

- 1.1 Un dispositif à votre service
- 1.2 Présentation du contrat
- 1.3 Les chiffres clés
- 1.4 Les indicateurs réglementaires 2023
- 1.5 Autres chiffres clés de l'année 2023
- 1.6 Le prix du service public de l'eau
- 1.7 L'essentiel de l'année 2023

#### **2. Les consommateurs de votre service et leur consommation**

- 2.1 Les consommateurs abonnés du service
- 2.2 La satisfaction des consommateurs : personnalisation et considération au rendez-vous
- 2.3 Données économiques

#### **3. Le patrimoine de votre service**

- 3.1 L'inventaire des installations
- 3.2 L'inventaire des réseaux
- 3.3 Les indicateurs de suivi du patrimoine
- 3.4 Gestion du patrimoine

#### **4. La performance et l'efficacité opérationnelle pour votre service**

- 4.1 La qualité de l'eau
- 4.2 La maîtrise des prélèvements sur la ressource, volumes et rendement du réseau
- 4.3 La maintenance du patrimoine
- 4.4 L'efficacité environnementale

## **5. Rapport financier du service**

- 5.1 Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)
- 5.2 Situation des biens
- 5.3 Les investissements et le renouvellement
- 5.4 Les engagements à incidence financière

## **6. Annexes**

- 6.1 La facture 120 m3
- 6.2 Les données consommateurs par commune
- 6.3 Le synoptique du réseau
- 6.4 La qualité de l'eau
- 6.5 Annexes financières
- 6.6 Reconnaissance et certification de service
- 6.7 Actualité réglementaire 2023
- 6.8 Glossaire
- 6.9 Attestations d'assurances

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide le rapport d'activité d'eau potable rédigé par Véolia.

\*\*\*\*\*

## **RÉFECTION DE LA TOITURE DU LOCAL FACE À LA MAIRIE**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, suite à l'achat de biens attenants à la mairie, la toiture du local où sera installé le matériel technique de la commune est à refaire.

Suite à la demande de devis auprès de trois entreprises, Kevin ROUSSEAU, Pousseaux S.A.R.L. et SAS Ferreira-Devilliers, seules deux ont donné suite.

L'entreprise Pousseaux S.A.R.L. a proposé un devis d'un montant de 31 024.19 € HT (37 229.03 € TTC) et l'entreprise SAS Ferreira-Devilliers a présenté un devis de 12 696.64 € HT (15 235.96 € TTC).

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Retient le devis de l'entreprise SAS Ferreira-Devilliers d'un montant de 12 696.64 € HT
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis

\*\*\*\*\*